

MAIRIE
DE
LOCMIQUELIC
MORBIHAN



CADRE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AUTRES QUE SPORTIVES

Les communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec ont la volonté de soutenir les associations dans la concrétisation de leur projet par l'attribution des subventions.

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la collectivité territoriale.

- pour favoriser les pratiques sportives : loisirs, santé, compétition
- pour participer à l'animation des 3 communes

Toute association sportive peut effectuer une demande de subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement
- contribuer au développement d'activités
- ou contribuer à son financement

Conditions d'éligibilité & obligations

- être déclarée en préfecture et immatriculée au répertoire SIRENE
- exercer son activité sur le territoire
- être à jour de sa cotisation à l'Office Intercommunal des Sports Blavet Rive Gauche
- Assurances : Les associations utilisatrices des installations sportives mises à leur disposition par la commune doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention une copie de leur attestation d'assurance pour l'année en cours (en responsabilité civile et risques locatifs (incendie, explosion, dégâts des eaux, attentats, vols).
- Transmettre à la ville, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, ses statuts à chaque modification, la copie des statuts pour la première demande ou pour toute modification et des modifications éventuelles de la composition de votre bureau ainsi que les coordonnées

Modalités

Votre dossier complet de demande de subvention est à déposer à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LOCMIQUELIC
27 Rue de la Mairie
56570 LOCMIQUELIC

Au plus tard, pour le 16 janvier 2019

Lorsqu'une des pièces nécessaires à l'étude de la demande sera manquante, un courriel sera adressé à l'association défaillante pour lui demander de compléter le dossier. A défaut de réponse, la demande ne sera pas étudiée, et il n'y aura donc pas de subvention.

Décision d'attribution

Les subventions sont des dépenses facultatives pour toutes collectivités locales, elles sont donc laissées à l'appréciation du Conseil Municipal.

Le montant de la subvention est calculé en fonction de points attribués selon différents critères établis en concertation avec l'OISBRG et visible sur le site internet. La subvention de l'année "n" est déterminée à partir des données de la dernière assemblée générale.

La subvention accordée n'est pas acquise et est remise à l'étude tous les ans.

Une attention particulière sera portée aux associations qui réalisent un excédent de trésorerie plusieurs années consécutives afin de s'assurer qu'ils répondent à un objectif précis, formulé par l'association (pérennité d'un emploi, investissement, projet spécifique) et au bon usage des financements publics.

Versement de la subvention

L'association est informée, dans un délai maximum de 1 mois, de la décision du conseil municipal par courriel. Le versement s'effectue par virement sur compte bancaire dans le courant du mois d'août.

Reversement de subvention

La ville se réserve le droit de demander que la subvention attribuée lui soit reversée dans les cas suivants :

- Refus ou retard dans la communication des pièces, permettant d'apprécier l'emploi à bon escient de la subvention, ou inexactitude du contenu des documents
- Subvention non employée ou employée de façon non conforme à son objet

Mesure d'information du public

Les associations bénéficiaires de subventions municipales pour des actions particulières doivent mettre en évidence le concours de la ville par tous les moyens dont elles disposent notamment lors de leurs manifestations.

PIECES A JOINDRE :

EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU MODIFICATION AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION :

- Copie du récépissé de déclaration ou de modification de l'association à la préfecture, de l'insertion au journal officiel des statuts de l'association.
- Les statuts de l'association

CHAQUE ANNEE

- Une lettre motivant la demande (obligatoire)
- L'imprimé de demande de subvention signé du Président de l'association adressé à Madame Le Maire (obligatoire)
- Les rapports de votre dernière AG liée à la saison passée (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier)
- Les comptes financiers du dernier exercice (bilan simplifié, compte de résultat, budget prévisionnel 2019 ou 2018-2019)
- Le compte d'emploi de la subvention accordée par la Ville la saison passée
- **Un relevé d'identité bancaire** du compte sur lequel les subventions éventuelles, devront être versées libellé nom de l'association, ainsi que le code APE et le N° SIRET.
- Déclaration sur l'honneur signée
- Tout document que vous jugerez utile

DOSSIER ANNÉE 2019

DEMANDE DE SUBVENTION

A remettre en Mairie pour le 16 janvier 2019
joindre un RIB original à votre demande

Nom de l'association :

Association à caractère :

- Social Environnemental Educatif Caritatif
 Patriotique Culturel

Objet de l'association :
.....
.....

Siège social :

COMPOSITION DU BUREAU :

Qualité	Nom-Prénom	Adresse, téléphone et courriel
Président		
Trésorier		
Secrétaire		
Contact public (inscription-support publicitaire...)		
Contact mairie <small>Merci de créer une adresse mail propre à l'association permettant de garder le contact en cas de changement de bureau.</small>		

Date de publication au Journal Officiel :

N° de SIRET (obligatoire) :

SITUATION FINANCIERE

**(CADRE BUDGETAIRE INDICATIF : UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS NE
POSSEDANT PAS LEURS PROPRES DOCUMENTS BUDGETAIRES)**

Compte de résultat au 31/12 précédent et budget prévisionnel année en cours

	Compte de résultat Exercice N-1	Budget prévisionnel Année en cours
<u>RECETTES</u>		
Cotisations		
Subventions perçues ou prévues <ul style="list-style-type: none">• Municipales• Autres		
Recettes des activités / manifestations <ul style="list-style-type: none">• Repas• Trocs et puces• Autres (ventes de produits...)		
Intérêts épargnes sur livrets <ul style="list-style-type: none">• Placements		
Sponsors et mécénat		
Total des recettes		

	Compte de résultat Exercice N-1	Budget prévisionnel Année en cours
<u>DEPENSES</u>		
• Salaires bruts		
• Charges sociales		
• Impôts et taxes (TVA, SACEM)		
• Loyers		
• Locations de salles		
• Achat de matériel		
• Achat d'équipements/matériels		
• Dépenses de manifestations		
• Licences		
• Autres frais généraux de fonctionnement et dépenses diverses (à préciser)		
• Dotations aux amortissements et provisions		
Total des Dépenses		

SOLDES

	ANNEE N -3	ANNEE N -2	ANNEE N -1
Bénéfices/déficits			
Subvention municipale			

SITUATION DE TRESORERIE

SOLDE BANCAIRE AU 31/12 N-1	
• Banque	
• Epargne livret	
• Autre (à préciser)	

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE L'ANNEE PASSEE

Précisez les différentes activités et animations organisées, les résultats obtenus, le public mobilisé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Difficultés rencontrées

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PROJETS POUR L'ANNEE 2018-2019

Présentation détaillée des activités, du projet, des objectifs poursuivis et des publics visés

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs des inscriptions (adhésions, licences...) versés par l'adhérent (selon âge, catégorie...):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Destination de la subvention :

- Fonctionnement courant de l'association
- Couverture d'un déficit antérieur
- Réalisation d'une action spécifique (précisez).....
.....
- Projet d'investissement
.....

Moyens matériels et humains :

Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques :
contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Date ou période de réalisation : du au

Nombre de personnes :

- Nombre en ETP (équivalent temps plein)
- Nombre de bénévoles participants activement à l'action/projet
- Nombre de Volontaires (services civiques...)
- Nombre Salarié(s)
 - dont en CDD
 - dont en CDI

Autres avantages :

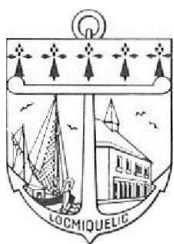
Si vous bénéficiez de mise à disposition de façon permanente ou occasionnelle de personnel communal, de matériel ou de local communal, veuillez préciser :

	Nombre de jours ou d'heures/ an
Local (précisez lequel)	
Personnel municipal	
véhicules	
chapiteaux	
barrières	
autres	

A le

Le Président,

Le Trésorier



Commune de Locmiquélic

27, rue de la Mairie

B.P. 11

56570 LOCMIQUELIC

Tél : 02.97.33.42.24

Fax : 02.97.33.54.94

Cette fiche devra être dûment remplie et complétée par la liste des adhérents qui devra mentionner le nom, la commune de résidence, l'âge de l'adhérent et sa catégorie (section)

Nombre total d'adhérents	Nombre total d'adhérents Locmiquélicains	Nombre total d'adhérents < 18 ans	Nombre total d'adhérents Locmiquélicains <18 ans

Origine des adhérents (nombre)					
Port-Louis	Locmiquélic	Gâvres	Riantec	CCBBO Plouhinec, Nostang, Kervignac, Ste-Hélène, Merlevenez	Hors canton

Autre type de public touché :

Fait à Le

Le Président,

Le Trésorier,

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e).....

Le représentant légal de l'association.....

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association, voir R.I.B. joint.

Fait à..... Le.....

Signature,
(le représentant légal)